

2/ Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	ICHEC Formation Continue
Sujet/titre de la formation	CICS – Certified Internal Control Specialist (formation certifiante)
Public/groupe cible	Compliance Officiers et team membres, coordinateurs du contrôle interne, auditeurs interne, managers et dirigeants de tous secteurs impliqués dans la gouvernance des processus et activités.
Planning : Date(s) Heure(s) de début et de fin Durée Lieu(x)	Les mardis 21 janvier, 4 et 18 février, 10 et 24 mars, 21 avril et 5 mai 2020 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 7 jours de 7 heures = 49 heures Bld. Brand Whitlock 4, 1150 Bruxelles
Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	49 heures
Objectif(s)	<p>Déterminer une approche méthodologique adéquate en matière de dispositif de contrôle interne par rapport à l'ensemble des objectifs de l'organisation, aussi bien en termes opérationnel que de reporting et du respect de la conformité ;</p> <p>Démontrer la valeur ajoutée de l'adoption par le management des techniques de la maîtrise (contrôle interne), par rapport aux objectifs de l'entreprise même et envers les attentes des parties prenantes (actionnaires, clients, régulateur,...) ;</p> <p>Préparer les participants à l'examen de certification CICS. Cette certification est délivrée par l'Institut du Contrôle Interne aux Etats-Unis, après réussite de l'examen organisé par ICIB.</p>

Résumé du contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre l'enjeu d'une gestion maîtrisée ; - Définir du contrôle interne comme processus intégré, complémentaire aux processus opérationnels et soumis à un cycle d'amélioration permanente ; - Développer l'environnement de contrôle ; les aspects humains et du changement ; - Analyser les risques ; la base de tout dispositif de maîtrise ; - Prioriser et concevoir les actions de maîtrise et les points de conformité ; - Evaluer les actions de maîtrise ainsi que le dispositif de maîtrise dans son ensemble ; - Organiser le reporting de ces résultats vers le management
Forme	<input checked="" type="checkbox"/> De type classique (avec présence physique) <input type="checkbox"/> Enseignement à distance
Matériel de cours	<input type="checkbox"/> Syllabus <input checked="" type="checkbox"/> Slides <input type="checkbox"/> Livres <input type="checkbox"/> Documents <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : Position Paper ICIB
Contenu de la formation <i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (ont) abordé (s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i> <i>Pour tout contenu de formation relatif au</i>	Appliquer les bonnes pratiques du contrôle interne, inspirées des référentiels reconnus en la matière (COSO et autres), à l'exercice des fonctions de la maîtrise, dont le Compliance Officer. Adopter une approche « risk based », permettant un meilleur ciblage des actions entreprises dans le cadre de la conformité ;

<p>point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</p>	<p>Construire un partenariat entre ces fonctions de la maîtrise et le management opérationnel, basée, pour le Compliance Officer, sur une responsabilisation et un accompagnement à la maîtrise des risques liés à la conformité ;</p> <p>Par ce biais, démontrer la valeur ajoutée du Compliance Officer dans la maîtrise et la performance des organismes ;</p> <p>Initier les Compliance Officers/members aux principes de base en matière de contrôle interne et à l'organisation des évaluations de seconde ligne;</p> <p>La formation aborde les sujets propres à la méthodologie de la fonction de compliance, tels que décrits dans le point C de la communication FSMA_2018_05 du 8/05/2018. Plus précisément, il sera mis l'accent sur comment la fonction de compliance peut, en appliquant les techniques avancées du contrôle interne, permettre à l'organisation de mieux maîtriser les risques de conformité et veiller à ce que le management contribue activement à cette maîtrise. La durée totale de cette formation sera consacrée à ces sujets. Un panel de professionnels expérimentés assure l'illustration de ces sujets sur la base d'exemples concrets de la pratique.</p> <p>Au-delà de l'indispensable connaissance des lois et règles de conduites (conformément aux points A et B de la communication), le Compliance Officer est appelé à contribuer à la mise en œuvre de mesures destinées à maîtriser les risques de conformité. Cette formation vise l'approfondissement de ses compétences en cette matière.</p>
<p>Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CRAMPON Emmanuel, Auditeur interne, Commission européenne. - DEBLON Eric, Administrateur EFit-partners, Auditeur et Architecte IT. - DUPONT Yves, Président ICIB, Conseiller en contrôle interne et gestion des risques,

	<ul style="list-style-type: none">- HENRIET Alexandrine, Chief Compliance Officer – EMEA pour le Groupe Generali,- LECLERCQ Pierre, Conseiller et expert en guidance et maîtrise des activités, Vice-Président ICIB.- PIERRET Séverine, Responsable des Contrôles Permanents, CA Indosuez Wealth (Europe)
--	---

Fait à (ville) Bruxelles , le (date) 2/04/2019

Nom du responsable de la formation : Yves Dupont

Signature du responsable de la formation :

Les programmes de formation doivent être envoyés aux adresses suivantes :

compliance.inspection@fsma.be et compliance@nbb.be